

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

-----

## Rapport N° 68

SUBVENTIONS SUR PROJET(S) AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

<u>Secrétaire</u> : Wendy LAFAYE

## Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

## Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

-----

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

\_\_\_\_\_

## -----

## Rapport N° 68

## SUBVENTIONS SUR PROJET(S) AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

\_\_\_\_\_

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social, peuvent en raison de leur activité annuelle et des projets présentés, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que le montant de la ligne budgétaire 2023 pour l'ensemble des subventions sur projet(s) allouées à des associations à caractère social était pour l'année de 10 800 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

#### **GEM AVENIR**

**Objet de l'association :** Assurer le fonctionnement d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) situé sur l'agglomération de Clermont-Ferrand. Son objectif est de promouvoir tout type d'actions en faveur des personnes adultes handicapées suite à une lésion cérébrale.

**Présentation de l'action :** Mise en place d'un projet d'atelier théâtral afin de travailler le déplacement, la motricité et la représentation de l'espace des bénéficiaires, mais cet atelier portera également sur le travail de la mémoire.

## ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE

**Objet de l'association :** Le but de l'association est de promouvoir et développer des projets visant à diversifier les modes d'hébergement social pour en augmenter les capacités.

**Présentation de l'action :** Organisation d'un séjour de vacances Villages Vacances Familles (VVF) pour 4 familles en très grande précarité.

Budget de l'action :5 019,00 €Avantage en nature en 2022 :00,00 €Subvention accordée en 2022 :500,00 €Subvention sollicitée :660,00 €Subvention proposée :500,00 €

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'aide financière accordée aux associations ci-dessus, pour un montant de 1 100, 00 €;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Clermont-Ferrand – Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – Feuillet n°2023/

TOTAL VOTANTS:	55	= 46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	= Pour : 55	+	Contre: 0		
Abstention :	0					

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance, Wendy LAFAYE Le Maire, Olivier BIANCHI

